

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU PLAN ET DU
DEVELOPPEMENT

Institut National de la Statistique et de
l'Analyse Économique
(INSAE)



MONOGRAPHIE DE LA FILIERE « COTON » AU BENIN

Document de travail

N°DSEE2020DT02

Octobre 2020



Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

Information sur ce numéro

Superviseur général :	HOUNSA Mahounou Laurent, Directeur Général de l'INSAE
Directeur de publication :	ESSESSINOU A. Raïmi, Directeur des Statistiques et Etudes Economiques
Rédacteurs Principaux	VLAVONOU Firmin SONGBIAN Zimé
Suivi par	DANSOU Martinien, Chef du Service des Comptes Nationaux

Pour tous renseignements concernant ce document de travail, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

Adresse

BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (229) 21 30 74 48/21 30 82 44 ;

Fax (229) 21 30 82 46 ;

E-mail : insae@insae-bj.org;

Site internet : www.insae-bj.org.

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE-Bénin),

Monographie de la filière coton au Bénin. Document de travail, N°DSEE2020DT02, octobre 2020.





**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**

**DIRECTION DES STATISTIQUES ET ETUDES
ECONOMIQUES
Service des Comptes Nationaux**

MONOGRAPHIE DE LA FILIERE COTON AU BENIN

Document de travail

N°DSEE2020DT02

Octobre 2020



Sommaire

<i>Liste des tableaux</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>iv</i>
<i>Résumé</i>	<i>vi</i>
<i>Introduction</i>	2
1. Objectifs de l'étude	3
2. Cadre méthodologique du travail	3
2.1. Source des données et méthodologie.....	3
2.2. Technique d'analyse des données.....	4
2.3. Cadre conceptuel de l'étude	4
2.3.1. Définition de la monographie.....	4
2.3.2. Définition et caractéristique du produit agricole « coton »	5
3. Politique nationale en matière de développement des filières au Bénin	5
4. Historique, état des lieux et la situation actuelle de la filière en matière d'organisation	8
4.1. Historique et état des lieux.....	8
4.2. Organisation de la filière du coton au Bénin	8
4.3. De la crise au dégel de la situation du secteur cotonnier béninois.....	9
4.4. Situation actuelle des emplois du secteur primaire dans la production du coton	10
5. Animation de la filière	12
5.3.1. L'approvisionnement des producteurs en intrants.....	14
5.3.2. Intrants et production du coton.....	14
5.3.3. Evolution des prix des engrais, herbicide et insecticides et des prix fixés du coton	15
5.3.4. Outils de travail.....	16
5.4. Production agricole (quantité, rendement, superficie) avec disparité régionale.....	17
5.4.1. Les bassins zonaux de production du coton au Bénin	17
5.4.2. Situation de la production du Coton depuis 2002 au Bénin	18
5.4.3. Etat des superficies emblavées depuis 2002 au Bénin.....	19



<i>6. Profil des zones productrices de ce produit.....</i>	<i>35</i>
<i>7. Présentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière coton.....</i>	<i>39</i>
<i>8. Les perspectives et défis la filière du coton au Bénin.....</i>	<i>40</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>42</i>
<i>Références bibliographiques.....</i>	<i>42</i>
<i>ANNEXE.....</i>	<i>I</i>



Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution de la structure de l'emploi dans le primaire (emplois occupés en %)	12
Tableau 2: Nombre de Producteurs et de Coopératives	13
Tableau 3: Évolution des prix des engrais, herbicides et insecticides coton	16
Tableau 4: Les quatre grandes zones du bassin cotonnier au Bénin	18
Tableau 5: Evolution de la production cotonnière des 5 Top communes des départements de production (T)	36
Tableau 6: Caractéristiques sociodémographiques des communes de grande production	39
Tableau 7: Analyse SWOT du coton au Bénin	39
Tableau 8: Liste, implantation et capacité des différentes usines d'égrenage	I
Tableau 9: Evolution climatique dans la commune de Kérou	I
Tableau 10: Evolution climatique dans la commune de BANIKOARA	II
Tableau 11: Evolution climatique dans la commune de KALALE	II
Tableau 12: Evolution climatique dans la commune de Sinendé	II

Liste des figures

Figure 1: Démarche méthodologique de l'analyse monographique	3
Figure 2: Organisation de la filière	9
Figure 3: Évolution du prix d'achat coton graine aux producteurs sur trois (3) ans	16
Figure 4: Évolution des superficies emblavées (ha) de 2002 à 2018	20
Figure 5: carte de la superficie emblavée par commune pour le compte de la campagne 2017-2018	21
Figure 6: Évolution des rendements (Kg/ha) de la production de 2002 à 2018	22
Figure 7: carte du rendement (kg/ha) par commune pour le compte de la campagne 2017-2018	24
Figure 8: Évolution de la production totale (tonnes) de 2002 à 2018	25
Figure 9: Carte de la production totale (tonnes) par département pour le compte de la campagne 2017-2018	26
Figure 10: carte de la production totale (tonnes) par commune pour le compte de la campagne 2017-2018	26
Figure 11: Caractérisation de la production cotonnière des communes selon les types de sol	29
Figure 12: Cartographie des usines d'égrenages au Bénin	30



Figure 13: Production cotonnière par tête III
Figure 14: carte de la production totale (tonnes) par commune pour le
compte de la campagne 2017-2018..... IV



Résumé

La production agricole est une activité primaire dans l'activité économique. Elle est constituée de la production des produits d'exportation et des produits vivriers. Parmi les produits d'exportation, c'est le Coton qui constitue le premier produit car sa production contribue significativement aux recettes d'exportation et à la croissance économique du Bénin. L'analyse de la monographie du coton vise à analyser la dynamique du secteur au cours des récentes années afin de procéder à un suivi plus rigoureux pour améliorer sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB).

L'analyse documentaire et des données de sources administratives ont permis de révéler que le coton demeure le premier produit d'exportation dont les productions les plus élevées proviennent des communes de Kérou, Sinendé, Kalalé puis Banikoara dans les départements du Nord. En 2017, Banikoara, la première commune de grande production, avait une production de 142 704 tonnes contre une production de 46 995 tonnes pour la commune de Kérou. Les sols dans les grandes communes de production sont peu évolués (arenosols), fortement ferrallitiques (non nitrisols) et vertisols). Les populations de ces communes sont majoritairement des Baribas et Peuhls de la religion Islam.

Le sous-secteur coton n'emploie que 5,4% de l'ensemble des emplois du secteur primaire qui représente 36,4% de l'emploi des trois secteurs.

Pour améliorer la compétitivité du secteur avec une production les plus élevées de l'Afrique, en s'adaptant au marché international pour plus de valeur ajoutée, il est nécessaire non seulement de garder la tendance actuelle mais de produire des variétés comme le coton rouge, verts, roses claires et bleues.



Introduction

La plupart des économies du monde organise leurs secteurs d'activité pour une amélioration de la qualité et une augmentation de la production des biens et services. Le secteur du coton joue un rôle prépondérant dans la croissance des économies et l'amélioration des niveaux de vie et du pouvoir d'achat des populations agricoles.

Dans les années récentes, la Chine semble est le premier producteur du coton dans le monde suivi de l'Inde. En matière de statistique de production mondiale, le continent Africain occupe la troisième place mondiale avec en occurrence le Burkina, la Cote d'Ivoire, le Mali, le Bénin, comme peloton de tête en Afrique. Le coton africain affiche une particularité dans sa qualité et n'occupe que 10% de la production mondiale.

Au Bénin, les différents secteurs économiques ont une contribution variable à l'économie nationale : le secteur primaire (30,1%), le secteur secondaire (17,3%) et le secteur des services (52,6%).

Dans le secteur primaire, le coton constitue le principal produit d'exportation au Bénin depuis plusieurs années, suivi de la noix de cajou. Cette production a connu un bond spectaculaire depuis 2016 et a placé le Bénin comme le premier producteur africain depuis la campagne 2018-2019¹.

Le rôle de la production du coton dans l'économie béninoise est tel qu'elle draine le secteur primaire à environ 20% du PIB en 2015, malgré les difficultés du secteur. Son évolution depuis les années 1999 n'est pas soutenue du fait des politiques et les conditions climatiques défavorables. Elle ne permet donc pas à l'économie nationale d'atteindre des taux de croissance à deux chiffres comme prévu dans les estimations. Au cours de la campagne 2017-2018, bien que plusieurs sources annoncent une embellie de la production de ce secteur, les décideurs politiques et analystes ont des raisons d'avoir un regard organisationnel et de décision en cohérence avec le marché mondial pour mieux cadrer le secteur et permettre aux producteurs agricoles d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. En plus des soutiens que le secteur apporte aux familles et ses impacts indirects sur le revenu national ; le secteur constitue un grand nid d'emplois des jeunes avec une demande croissance de la part de l'informel.

C'est dans l'hypothèse d'appuyer le secteur et soutenir la croissance économique, améliorer les conditions de vie des ménages coton-culteurs et apprécier les perspectives zonales d'emploi et de croissance que le présent



¹ <http://www.marchedestitrespublics.com/b%C3%A9nin-premier-producteur-de-coton-en-afrique-sur-la-campagne-2018-2019>

travail s'inscrit. Cette monographie permettra de visualiser les grandes zones de productions en mettant en évidence les niveaux des rendements et les emplois au Bénin.

Pour ce faire, le document est organisé comme ci-après : La partie suivante présente les objectifs de l'étude suivi du cadre méthodologique, la troisième partie aborde la politique nationale de développement de la filière, la quatrième partie s'intéresse à l'historique, à l'état des lieux et à la situation organisationnelle, la cinquième partie propose l'animation de la filière, une présentation est faite des profils des communes de grande production dans une sixième partie et une septième partie qui présente l'analyse SWOT et une huitième partie qui s'occupe des perspectives de la filière puis une conclusion.

1. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette analyse est de décrire de manière détaillée la filière coton tout en faisant ressortir ses forces, faiblesses, menaces et opportunités.

Les objectifs spécifiques se déclinent comme ci-après :

- ✓ analyser les données disponibles sur la filière coton ;
- ✓ présenter l'évolution de la filière coton ;
- ✓ identifier les forces, faiblesses, menaces et opportunités de la filière.

2. Cadre méthodologique du travail

2.1. Source des données et méthodologie

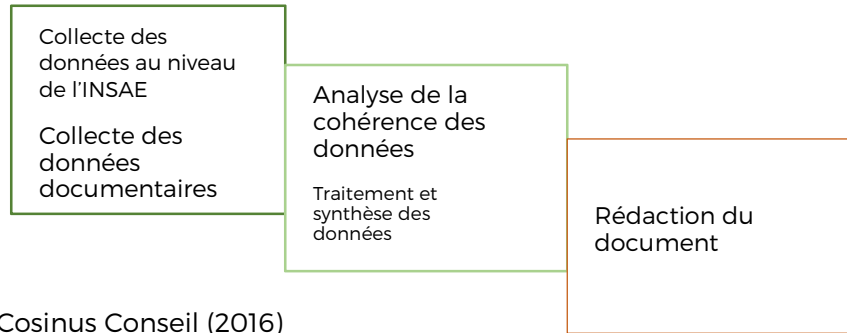
Dans le cadre de cette analyse, la démarche consiste à faire dans un premier temps une revue documentaire et l'exploitation des informations disponibles puis a utilisé les données disponibles sur la filière du coton au niveau de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour analyser la dynamique du secteur.

Les rapports sur les performances du secteur agricole (2019), sur l'étude de l'identification des secteurs des filières agroindustrielles prioritaires financés par l'UEMOA (2008), sur la production du coton au Bénin (2004), puis le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 - 2021 sont autant de documents qui ont été exploitées pour la rédaction de ce rapport.

La méthodologie s'est déroulée en quatre phases comme décrites sur la figure ci-après :

Figure 1: Démarche méthodologique de l'analyse monographique





Source : Schéma adapté de Cosinus Conseil (2016)

2.2. Technique d'analyse des données

L'analyse des données s'est effectuée à partir des méthodes univariés, bivariés et multivariés. Puis, une analyse des évolutions temporelles et instantanées par commune des différentes variables relatives à la filière du coton a été menée. L'analyse de la distribution de la production du coton en fonction de la qualité des sols et des rendements a été effectuée en utilisant une analyse en composante principale (ACP) pour tenir compte de la multi dimensionnalité de la qualité des sols, des rendements et des communes de production du coton. Les données utilisées proviennent principalement des statistiques collectées par l'INSAE et de divers rapports énumérés ci-haut.

La nature des données, les informations disponibles et les ressources disponibles sont les facteurs qui militent en faveur de l'utilisation des techniques statistiques ci-dessus mentionnées.

2.3. Cadre conceptuel de l'étude

2.3.1. Définition de la monographie

En sciences de l'information, une monographie est une étude biographique, de l'ensemble des documents publiés sur un objet, élément ou produit donné.

La monographie est en quelque sorte une étude détaillée sur un fait, une situation, un produit, un objet, un personnage. C'est la description ou le portrait dimensionnel d'un phénomène faisant l'objet d'attention ou d'observation.

Il existe plusieurs formes définitionnelles de la monographie telles les définitions sociologiques, anthropologiques, historiques etc. Celle qui nous permet de faire cette étude se rapproche de la définition sociologique selon laquelle, une monographie est une enquête ou une étude « approfondie limitée à un fait social particulier et fondée sur une observation directe qui,

mettant en contact avec les faits concrets, participe de l'expérience vécue et relève de la sociologie compréhensive »².

De cette forme, la monographie du coton au Bénin se base sur la filière coton. Elle s'occupe de la description détaillée de la filière coton, son état des lieux, son organisation, ses forces et faiblesses, ses menaces et opportunités.

2.3.2. Définition et caractéristique du produit agricole « coton »

Arbuste de la famille des Malvacées, le coton est une fibre végétale qui entoure les graines des cotonniers « véritables ». Cette fibre, presque constituée de cellulose pure, est généralement transformée en fil qui va être utilisé pour la confection du tissu.

Il en existe de nombreuses variétés mais toutes ne sont pas exploitées car leurs fibres sont trop courtes. Le coton est une plante qui peut pousser très haut, jusqu'à dix mètres et peut vivre une dizaine d'années. Il est régi par un cycle de production annuelle, qui nécessite de nombreux mois de « végétation » et beaucoup d'eau et de soleil. Au début de la culture, le coton nécessite de nombreux jours arrosés puis il a besoin de temps sec à la fin de son cycle végétatif. Le coton peut supporter des climats tempérés mais ne supporte pas le gel qui le détruirait. C'est une culture que l'on retrouve dans de très nombreux endroits au monde, comme en Asie, en Amérique et en Afrique. Le coton conventionnel beaucoup produit en Afrique, est du coton qui est produit en utilisant des produits chimiques de synthèse pour le traitement des semences, la protection de la culture et les engrais minéraux pour la fertilisation du sol dans le système de production.

3. Politique nationale en matière de développement des filières au Bénin

La politique nationale de développement des filières s'inscrit dans la vision du développement du secteur agricole dans le PSDSA qui se présente comme ci-après :

« un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de **développement** économique et social de toutes les couches de la population du pays ».

3.1. Paysage institutionnel du secteur agricole

Les dispositions institutionnelles d'orientation et de suivi qui cadrent la

² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Monographie>

gestion du secteur agricole dont la version actualisée a été adoptée le 02 novembre 2017 en Conseil des Ministres précise les acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur agricole.

Les principaux acteurs sont :

- l'État, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur ;
- les collectivités locales et territoriales, les Organisations de Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA;
- le réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin ;
- le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.);
- la Société Civile à travers la PASCiB et les ONG nationales à travers le REDAD;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)³.

3.2. Politique et institutions dans les années antérieures

La lettre de déclaration de politique de développement rural de juin 1991 revue et actualisée au cours de l'année 2000 demeure la référence pour l'élaboration des stratégies sous-sectorielles dans le domaine agricole.

En ce qui concerne le sous-secteur coton, le gouvernement béninois a opté pour une filière privée intégrée au niveau national. Ce choix stratégique repose sur les grands principes suivants:

- un prix garanti pour l'achat du coton-graine;
- un prix unique de cession par type d'intrant;
- l'obligation pour les producteurs de vendre toute leur production de coton-graine aux égreneurs nationaux;
- l'obligation pour les égreneurs d'acheter toute la production cotonnière.

Le désengagement de l'État s'est opéré progressivement au profit des organisations de producteurs (transfert de compétences en matière de commercialisation primaire et de gestion des intrants) et du secteur privé (distribution des intrants et égrenage du coton-graine).

Au cours des dernières années, le gouvernement en concertation avec les organisations de producteurs et les opérateurs privés du secteur et sous l'impulsion de la Banque Mondiale, a ainsi procédé :



³ Rapport de performance du secteur agricole, 2019

- au transfert au secteur privé de la responsabilité de l'organisation des consultations pour l'approvisionnement en intrants agricoles (Décret No. 99-537 du 17 novembre 1999)
- à la suppression du monopole de la commercialisation primaire du coton-graine accordé à la SONAPRA (Décret No. 2000-294 du 23 juin 2000).

Cette prise en charge, par le secteur privé, des fonctions jusqu'alors assurées par l'État a amené les principales familles professionnelles à créer, avec l'aval du gouvernement, trois structures opérationnelles spécifiques :

- l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) ;
- la Coopérative d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA), et
- la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR).

3.3. Nouvelles réformes dans le secteur cotonnier

Les dernières réformes dans le secteur ont induit la mise en œuvre par le conseil des Ministres en date du 30 novembre 2016 d'un nouveau cadre institutionnel prévoyant notamment la création de 7 pôles de développement agricole, de 7 agences territoriales de développement agricole et de 12 Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. La Direction Départementale représente la structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. L'Agence territoriale de développement agricole constitue l'organe de gestion du pôle de développement agricole. La mission de l'Agence est de mettre en œuvre la politique agricole et d'initier les actions propres à promouvoir les filières porteuses spécifiques au Pôle.

Faisant du secteur agricole, le principal levier de développement économique et de création de revenus et d'emplois le gouvernement a engagé une réforme dans la formation des producteurs sur les technologies d'amélioration des fertilités des sols.

Aussi, par souci de cohérence, de rationalisation et d'efficacité optimale, en évitant donc une superposition fonctionnelle des nouvelles créations et des structures telles que la SONAPRA, la CAIA-SA, l'ONASA et l'ONS. Les fonctions de ces quatre structures ne sont plus pertinentes au regard de celles des Directions Départementales, des pôles de développement agricole et des Agences territoriales de développement agricole. Il a donc été autorisé par le Conseil de la liquidation ordonnée des quatre établissements à savoir, la Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA), la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles (CAIA-SA) l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), l'Office National de

Stabilisation et de Soutien des Prix des revenus agricoles (ONS). Le Conseil a confirmé le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) comme l'un des principaux instruments de financement agricole.

4. Historique, état des lieux et la situation actuelle de la filière en matière d'organisation

4.1. Historique et état des lieux

Leader de la production Africaine de coton entre 1970 et 2000, la filière coton a connu des difficultés notables au Bénin au cours des années 2000-2015. Notamment l'effondrement de la production en 2005-2006 passant de 428 000 à 191000 tonnes, et son redressement en 2006-2007 grâce à l'intervention directe de l'État à travers une série de décisions d'arrêtés en vue de la bonne gestion de la filière. Ce qui n'a pour autant pas impulsé l'essor souhaité dans la filière qui d'un rendement de 1 046 kg/ha en 2008, a baissé et a atteint les 859 kg/ha en 2011. De plus, le rendement le plus élevé obtenu entre 2011 et 2015 qui a été de 970 kg/ha en 2014 est resté en dessous de celui de l'année 2008.

4.2. Organisation de la filière du coton au Bénin

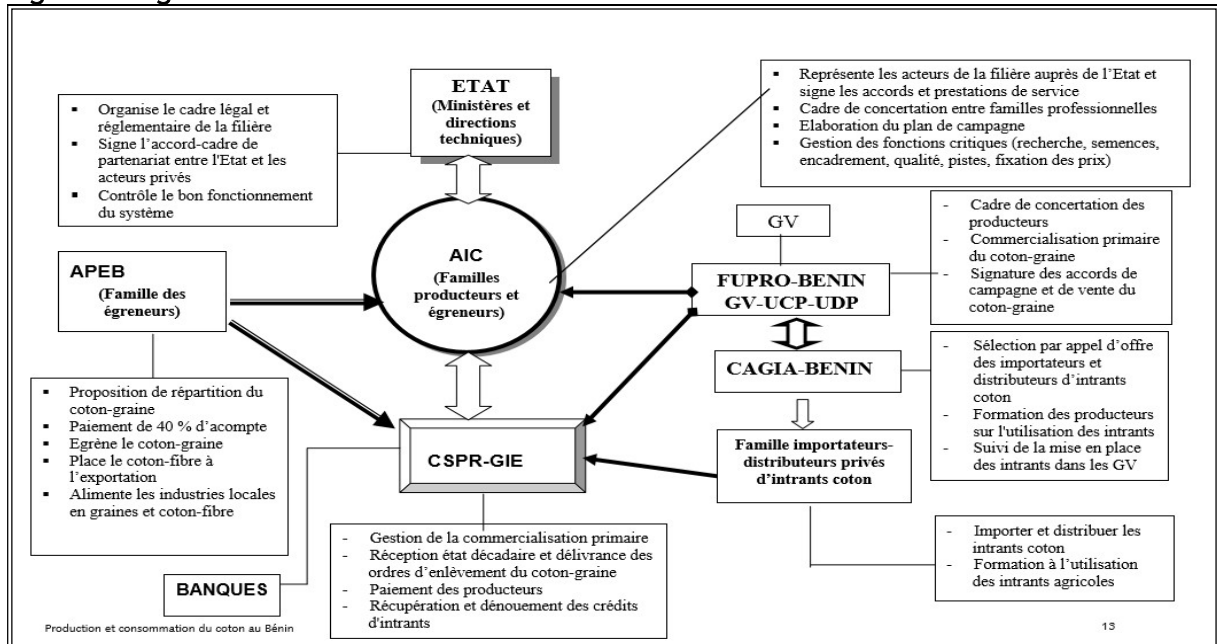
L'association interprofessionnelle du coton est composée des familles, des producteurs et des égreneurs qui représentent des acteurs auprès de l'Etat et signe les accords et prestations de service. Elle a pour missions essentielles la coordination technique, l'arbitrage économique et financier, le pilotage et le suivi général de la filière.

La Fédération des Unions des Producteurs au Bénin (FUPRO) composée des groupements villageois, des unions communales des producteurs et des unions départementales des producteurs est un cadre de concertation des producteurs dans la commercialisation primaire du coton-graine et la signature des accords de campagne et de vente du coton-graine. En collaboration directe avec la GAGIA-Bénin (Groupements d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles), elle sélectionne des importateurs et distributeurs d'intrants coton, forme les producteurs sur l'utilisation des intrants et le suivi de la mise en place des intrants dans les GV.

Cet ensemble (Voir Fig.2) travaille de commun accord avec la CSPR-GIE de laquelle dépendent les familles des égreneurs (APEB). La Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR) gère la commercialisation primaire, la réception des états décadaires et délivrance des ordres d'enlèvement du coton graine, le paiement des producteurs, la récupération et le dénouement des crédits d'intrants. La CSPR est essentiellement une structure mise en place par les acteurs de la filière afin

de sécuriser le recouvrement des crédits d'intrants et le paiement des opérations d'achat et de vente du coton-graine.

Figure 2: Organisation de la filière



Source: Peter et Wankpo (2004).

4.3. De la crise au dégel de la situation du secteur cotonnier béninois

Il est ici présenté entre autres les différentes phases de cette crise :

- 2006 : Ouverture à la concurrence au privé à chaque stade de la filière coton par la méthode « Fonction » (opportunité d'intervention à chaque acteur de la filière coton par détention d'action)
- 2006 : Prise par l'État de différents arrêtés d'intervention dans la filière cotonnière
- 2008 : Échec à nouveau de la privatisation de la SONAPRA
- Août 2008 : Appel d'offre de la reprise du secteur cotonnier remporté par le groupe SCP.
- Octobre 2008 : Constatation de la concession de l'administration de SODECO au groupe SCP.
- Juin 2010 : un décret présidentiel a mis fin au Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC) et renforce le pouvoir de l'égreneur principal (Groupe ICA et SODECO) en remplaçant le CNPC par le Comité Consultatif

National Transitoire des producteurs de Coton (CCNPC) dont les membres sont cooptés par l'AIC (Association Interprofessionnelle de Coton).

- 2012-2013 : Reprise en main de la filière coton par l'État suite à la mauvaise campagne transitoire de 2012-2013 qui avait été précédé par d'autres mauvaises campagnes 2007-2008 et celle de 2010-2011 engendrant la suspension de l'accord-cadre et mise à l'écart de l'AIC ;

- Décret étatique prônant des signatures de contrat entre État et égreneur avec des prix fixes et inférieurs au prix de revient qui a engendré des cumuls d'arriéré de paiement jusqu'à fin 2013.

- Nouvelle crise dans le secteur due au non recouvrement par les opérateurs privés de la dette contractée par l'État :

- 18 Novembre 2013 : Décret de suspension de la convention portant création de la SODECO. Nouvelle crise due à la suspension de la SODECO prise de façon unilatérale par le gouvernement. Ce qui a entraîné des pertes énormes pour l'ensemble de la filière (producteurs, égreneurs, huileries, transporteurs, banques commerciales, ... etc.).

- Fin 2013 : Dette de plus d'un milliard aux égreneurs et une perte de plus de trois milliards qui ont induit une dette de plus de trois milliards.

- Campagne 2013-2014 : Somation faite par le gouvernement aux égreneurs pour un égrenage « à façon » et la réquisition des usines de SODECO (Janvier 2014).

Il s'ensuit un bras de fer « État » & « Sociétés cotonnières » qui a entraîné la paralysie définitive de la filière ; retard d'égrenage ; non-satisfaction de la qualité des normes ; insuffisance de véhicules de transport du coton-graine malgré la mise à contribution des moyens de transport de l'armée ; le refus de versement par les tritrateurs des sommes dues à la SONAPRA (pour la campagne 2012-2013) avec exigence de renégociation du prix des graines⁴.

- Septembre 2018 : relance de la SODECO en lieu et place de la SONAPRA.

Des changements importants ont été opérés dans les responsabilités et rôles de la SONAPRA au profit de la SODECO.

4.4. Situation actuelle des emplois du secteur primaire dans la production du coton

Selon l'évolution du sous-secteur coton qui est une composante du secteur primaire représentant environ 36,4% de l'emploi des trois secteurs, le secteur tertiaire est un pourvoyeur potentiel de l'emploi au Bénin avec 47,0% du

⁴ <http://documents.banquemonddiale.org/curated/fr/189951467998528744/text/97242-FRENCH-Box391486B-PUBLIC-Benin-DTISUptate-2015-Final.txt>

total des emplois contre seulement 16,6% du secteur secondaire. De manière claire, le secteur primaire est le deuxième employeur de l'ensemble des emplois au Bénin en 2015. Le sous-secteur coton n'emploie que 5,4% de l'ensemble des emplois du secteur primaire et 1,96% de l'ensemble des emplois au Bénin en 2015. Comme il est présenté dans le tableau ci-après, 52,7% des personnes occupées dans le primaire travaillent dans les cultures de céréales et 25,4% dans les cultures de tubercules et de légumes. Seulement 5,3% (% de l'emploi dans le primaire) travaillent dans le coton et 0,1% dans l'égrenage du coton (Cf. Tableau 1 ci-après).

Tableau 1: Evolution de la structure de l'emploi dans le primaire (emploi s occupés en %)

Branches	Structure de l'emploi dans le primaire (%)
Cultures de céréales	52,7
Culture de tubercules et de légumes à cosse secs	25,4
Culture de plantes oléagineuses	3,9
<i>Culture du coton</i>	<i>5,3</i>
<i>Égrenage du coton</i>	<i>0,1</i>
Autres cultures n.c.a	0,1
Culture de légumes ; pépinière ; horticulture	2,4
Culture de la banane	0,1
Culture de l'ananas	0,6
Culture d'autres fruits	0,9
Culture de plantes à épices	0,8
Activités de soutien à la culture	0,5
Élevage de bovins	2,1
Élevage chevaux et autres équidés	0,0
Élevage d'ovins	0,1
Élevage de caprins	0,1
Élevage de porcins	0,2
Élevage de volailles	0,5
Élevage d'animaux n.c.a.	0,1
Activités de soutien à l'élevage	0,6
Chasse et activités annexes	0,1
Sylviculture et exploitation forestière et activités de soutien	0,9
Pêche, pisciculture, aquaculture	2,5

Source: INSAE, Données SCN, 2015.

5. Animation de la filière

5.1. Les acteurs du secteur coton au Bénin



La filière coton au Bénin a longtemps été sous le contrôle de l'État, à travers les structures et sociétés d'État. Mais, face aux nombreux déséquilibres macroéconomiques, le Bénin a dû s'engager dans des réformes sectorielles au début des années 90. Ce processus a été caractérisé par le transfert de compétences aux organisations des producteurs, la libéralisation des sous filières intrants et égrenage, et la mise en place d'une interprofession. Toutefois, le transfert des fonctions qui ne revenaient pas de manière exclusive à l'État aux organisations des producteurs n'a pas été suffisamment accompagné pour les doter des capacités exigées.

Trois groupes d'acteurs professionnels sont impliqués dans la gestion de la filière coton au Bénin : les importateurs et distributeurs d'intrants ; les égreneurs de coton; et les organisations des producteurs. Si les deux premiers groupes sont constitués d'entreprises privées, les organisations des producteurs peuvent être considérées comme des « entreprises collectives ». Elles sont créées par des producteurs, gérées par les producteurs (élus) et fournissent des services aux membres. Les trois groupes sont membres d'une interprofession, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), qui sont principalement chargées de la coordination des opérations de la filière, de la gestion de ses services d'appui (les « fonctions critiques », à savoir la recherche agricole, l'encadrement technique des producteurs, la production de semences et l'entretien des pistes rurales) ainsi que l'arbitrage et la conciliation en cas de différends entre acteurs.

5.2. Répartition selon le genre des acteurs de la production du coton.

De la lecture du tableau 5 et au regard des données de la campagne 2016-2017 en termes de nombre de producteurs de coton, il est remarqué :

- un accroissement de 15,72 % au niveau des hommes (soit + 23 241)
- un accroissement de 23,25 % au niveau des femmes (+ 4 393)
- un accroissement total de 16,58 %
- 21 CVPC (Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton) de plus.

Tableau 2: Nombre de Producteurs et de Coopératives

CAMPAGNES	Nombre de Producteurs de coton		Total Producteurs	Nombre de Coopératives et ou Groupement
	Hommes	Femmes		
2016-2017	124 511	14 499	139 010	2 303



2017-2018	147 752	18 892	166 644	2 324
2018-2019	171203	20602	201805	2603

Source: FN - CVPC- 2019

5.3. Production et commercialisation des engrais et outils de travail

5.3.1. L'approvisionnement des producteurs en intrants

La fourniture d'intrants aux producteurs a été une mission de la CAGIA-Bénin⁵ pour des intrants de bonne qualité, à bon marché puis à bonne date. Les difficultés inhérentes à cette opération et les problèmes de consensus ont conduit à la division de GPDIA⁶ et conduit à la création de l'Association des Distributeurs d'Intrants Agricoles du Bénin (ADIAB). Les problèmes de mal compréhension ont conduit à la création de plusieurs associations et jusqu'en 2006, on en décompte jusqu'à plus de 10 réseaux.

Pour trouver des solutions alternatives aux problèmes qui ont jalonné l'approvisionnement des producteurs en intrants, l'Etat à un rôle important. Il a été ainsi créé en juin et juillet 2006, le Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC) en remplacement de la FUPRO⁷, le Conseil National des Importateurs et Distribution des Intrants Coton (CNIDIC) en remplacement du GPDIA⁸ et le Conseil National des Egreneurs de Coton (CNEC) en remplacement de l'APEB. La Commission Intrants Coton (CIC), qui semble être plus représentative au sein de la famille des producteurs, a été créé en 2004 en remplacement de la CAGIA qui organisait les appels d'offres. Le véritable problème qui a secoué ces différentes familles sur la chaîne des intrants est principalement la contestation des appels d'offres. Après la mise en place des conseils, la gestion interprofessionnelle des intrants a connu un autre dysfonctionnement les plus graves par rapport à la hausse de la consommation d'intrants et donc du crédit qui ne s'accompagnait pas d'un accroissement conséquent de la production. Ces genres de situation ne cessent de tanguer l'approvisionnement des producteurs en intrants.

5.3.2. Intrants et production du coton

Les reforme dans le secteur agricole et la liquidation des sociétés comme la SONAPRA, la CAIA et les six CARDER auraient fléchi le rythme de la distribution des intrants au début des campagnes agricoles. En attendant l'aboutissement des reformes, la distribution des intrants a été confiée à

⁵ Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles

⁶ Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles

⁷ Fédération des Unions de Producteurs du Bénin

⁸ Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles



l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC). Les principaux intrants mis en place sont les semences, les engrais et les pesticides.

Au cours de la campagne 2019-2020, la SODECO SA aurait mis en place 263 042,4 tonnes d'engrais minéraux au total dont 196 694,6 tonnes de NPK, 65 875 tonnes d'urée et 472,8 tonnes d'engrais potassique. La filière coton aurait bénéficié de la plus grande quantité d'engrais avec 182 352 tonnes de NPK et 65 875 tonnes d'urée soit 94% de la quantité totale mis en place. Par rapport à l'année 2018, les quantités d'engrais mis en place ont connu une hausse de 18%.

Quant aux pesticides mis en place, elles s'élèveraient à 4 864 789 litres dont 2 859 267 litres d'herbicides et 2 005 522 litres pour les autres pesticides (Insecticides, acaricides, etc.). La part de la filière coton s'élève à 99,6% de ces pesticides soit environ 2 857 104 litres d'herbicides et 1 988 508 litres pour les autres pesticides.

5.3.3. Evolution des prix des engrais, herbicide et insecticides et des prix fixés du coton

Profonde réforme de la filière cotonnière depuis avril 2016. Cette réforme a donné lieu à un nouveau cadre institutionnelle de gouvernance de la filière coton au Bénin, Dissolution des structures de l'État en charge de la gestion de la filière. Le retour de l'AIC dans la gestion de la filière cotonnière au Bénin. Reconstitution de l'AIC avec deux acteurs clés. A savoir (la famille des Producteurs de coton et les Égreneurs de coton).

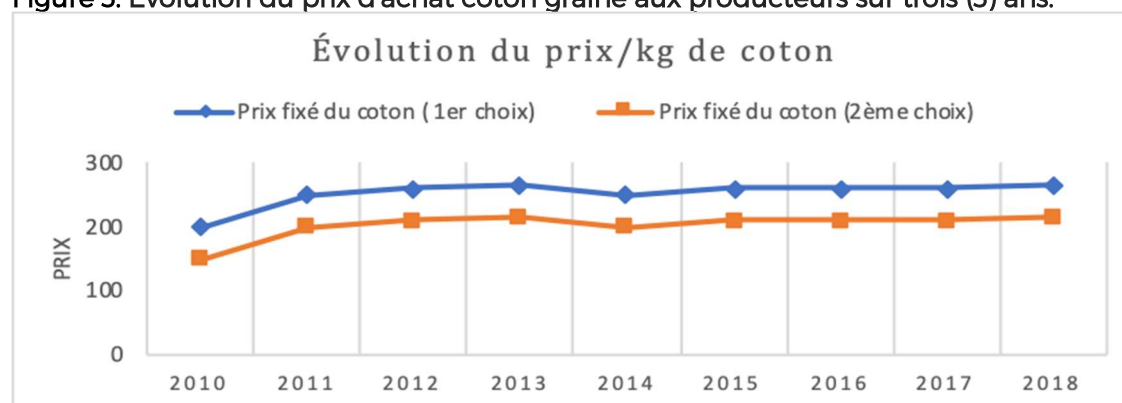
Il est à préciser que le prix des insecticides sont fixés à 3500 francs quel que soit leur conditionnement en flacon ou demi- flacon. La dose normale à l'hectare est de deux flacons.

Tableau 3: Évolution des prix des engrais, herbicides et insecticides coton

CAMPAGNES	Prix des Engrais (NPK + UREE) (Kg)	Prix des HERBICIDES (litre)		Prix des Insecticides
		Totaux CFA	Sélectifs CFA	coton FCFA (flacon)
2016-2017	240	3 500	5 000	3 500
2017-2018	240	3 500	5 000	3 500
2018-2019	240	3 500	5 000	3 500

Source: Fédération Nationale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton du Bénin (FN - CVPC- 2019)

Avec une différence constante de 50 FCFA, les prix du coton premier choix et second choix sont restés constants depuis 2012 avec une légère diminution en 2014. Le prix fixé du coton au premier choix est resté supérieur au prix fixé deuxième choix comme représenté sur la figure 3 ci-après.

Figure 3: Évolution du prix d'achat coton graine aux producteurs sur trois (3) ans.

Source: Données INSAE, 2019.

5.3.4. Outils de travail

La production agricole est restée pendant plusieurs décennies rudimentaires même si la culture du coton a connu trois phases principales de son niveau de développement. Elle est passée de la période d'utilisation des moyens rudimentaires jusque dans les années 2000 à la période d'utilisation des charrues à bœufs combinée avec quelques techniques rudimentaires (Travailler le sol, à la houe, coupe-coupe, etc.). C'est à partir des années 2008 où l'utilisation des tracteurs a commencé à révolutionner la production du coton. Très peu d'étude se sont intéressées à la hausse de la production de la période rudimentaire à la période des tracteurs. Il est évident que l'utilisation judicieuse et efficace des charrues à bœufs et des

tracteurs devraient contribuer à la hausse des productions et des rendements. La production de la culture du coton au Bénin continue son chemin de mécanisation où le gouvernement béninois dans sa dynamique des axes prioritaires de son Programme d'Action (PAG) et la Mission chinoise d'appui à la mécanisation cotonnière et l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin a initié une première formation de trente-trois (33) tractoristes des départements du Zou, des Collines et du Couffo en mars 2019. Ce processus continuerait avec 55 opérateurs du Borgou, de la Donga et de l'Atacora qui suivront une formation à Parakou puis 45 autres opérateurs de l'Alibori qui seront formés à Kandi (Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Gaston Cossi DOSSOUHOU)⁹.

5.4. Production agricole (quantité, rendement, superficie) avec disparité régionale

5.4.1. Les bassins zonaux de production du coton au Bénin

Cultivé dans le nord du pays et dans une moindre mesure dans le centre, la filière coton représente le chou gras des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et de l'Alibori. Suite au conseil des Ministres du 21 Novembre 2013, un plan de zonage a été fait, subdivisant les bassins cotonniers en quatre grandes zones :



⁹ <https://www.gouv.bj/actualite/223/mecanisation-de-la-culture-du-coton-des-tractoristes-en-formation/>

Tableau 4: Les quatre grandes zones du bassin cotonnier au Bénin

	- Zone 1	- Zone 2	- Zone 3	- Zone 4
Départements	Alibori	Borgou	Atacora Donga	Zou Colline Mono Couffo Plateau
Communes	Banikoara, de Ségbana, de Karimama, de Malanville, de Gogounou et de Kandi	Bembéréké, Kalalé, Nikki, Pèrèrè, Parakou, N'dali et Sinendé	Kouandé, Kérou, Tanguiéta, Péhunco, Matéri, Cobly Ouaké, Bassila, Boukoubé, Toucountouna, Natitingou, Copargo et Djougou	Bantè, Savalou, Glazoué, Savè, Dassa-Zoumè, Bohicon, Abomey, Agbangnizoun, Zagnanado, Covè, Djidja, Zakpota, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Toviklin Klouékanmè, Lalo, Lokossa, Kétou, Pobè, Adja-Ouèré

Source: INSAE, 2019.

5.4.2. Situation de la production du Coton depuis 2002 au Bénin

Pour une production de 714714 tonnes en 2019, contre 677654 tonnes en 2018, le Bénin fait partir des premiers pays de production de coton en Afrique. Les rendements de cette production s'élèvent respectivement à 1074 tonnes par hectare en 2019 et 1124 tonnes par hectare. Bien que la campagne de 2019 connu une hausse de sa production, le rendement a connu une légère baisse de 1,1%. La superficie emblavée par contre a augmenté de 6,7% en 2019 (Voir Tableau 5).

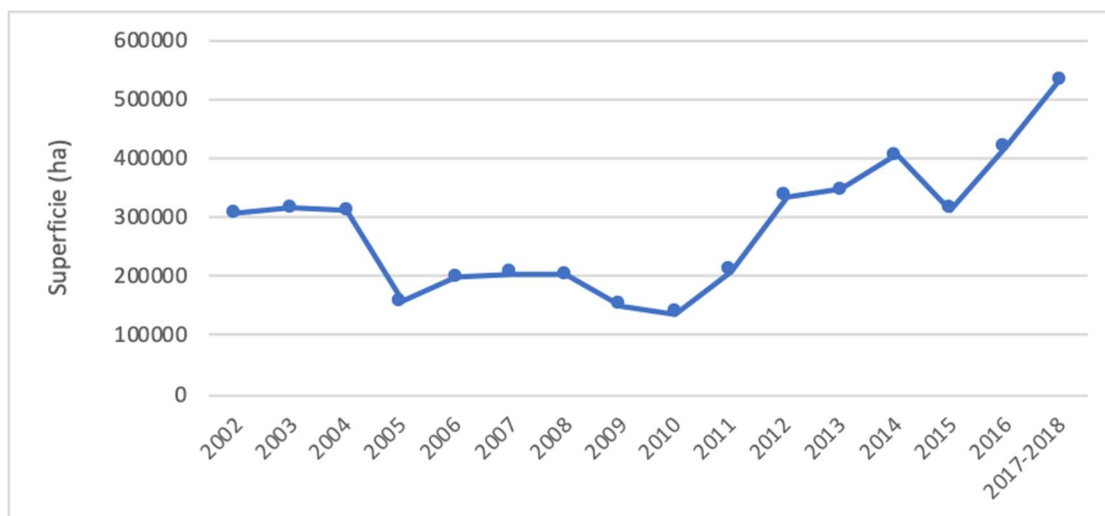
Tableau 5: Evolution de la production du coton depuis 2020

Année	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Quantité (T)
2002	305 236	1 234	376 738
2003	314 096	1 216	381 927
2004	309 139	1 242	383 865
2005	156 350	1 046	163 468
2006	196 490	1 095	215 230
2007	204 680	1 103	225 729
2008	202 482	1 046	211 751
2009	150 225	1 052	157 968
2010	137 086	999	136 958
2011	181 010	961	174 000
2012	335 141	716	240 028
2013	347 023	886	307 353
2014	405 400	970	393 368
2015	313 535	859	269 212
2016	418 943	1 077	451 124
2017	30 145	1 124	595 670
2018	623 949	1 086	677 654
2019	665 703	1 074	714 714

Source : INSAE, MAEP, 2020

5.4.3. Etat des superficies emblavées depuis 2002 au Bénin

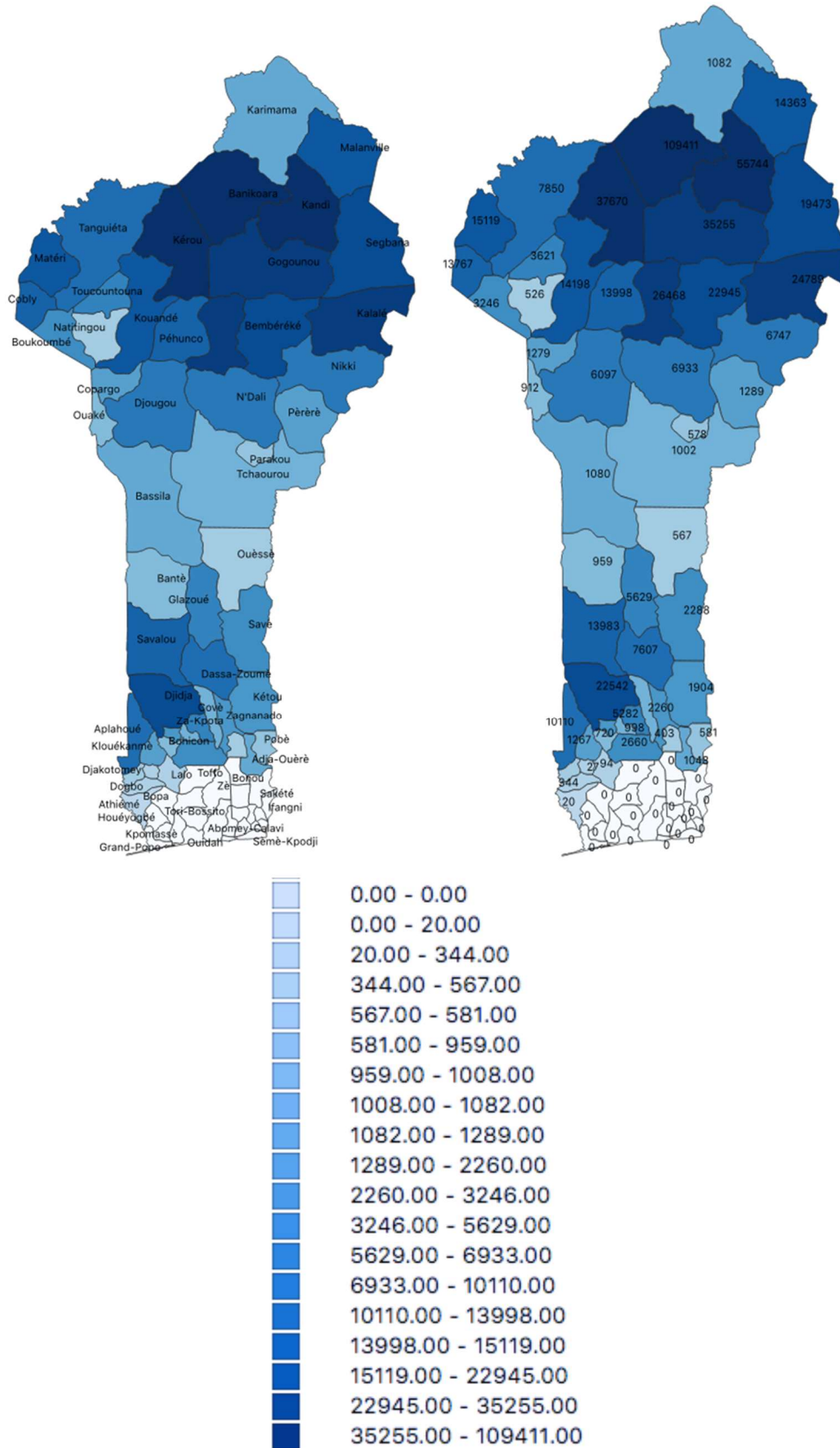
Après avoir enregistré une diminution en 2010, la superficie emblavée a connu une augmentation jusqu'en 2014 avant de baisser en 2015 puis atteindre la valeur maximale lors de la campagne 2017-2018. La tendance des superficies emblavées est restée à la hausse même si elle a subi des baisses dans son rythme dans les années 2004-2005 ; 2008-2010 (Voir figure 2) et en 2015. Ces baisses seraient dues aux changements climatiques et à la crise des années 2008. Les communes ayant contribué à cette hausse se trouvent dans les départements de l'Alibori, le Borgou et l'Atacora. Il s'agit des communes de Banikoara, de Kérou et de Kalalé (Voir cartographie des communes ci-après).

Figure 4: Évolution des superficies emblavées (ha) de 2002 à 2018

Source : INSAE, 2019

Tous les espaces qui sont colorés en bleu foncé et très foncé correspondent aux densités les plus fortes, donc aux communes de grande superficie emblavée de production cotonnière telles que les communes de Banikora, Kérou.

Figure 5: carte de la superficie emblavée par commune pour le compte de la campagne 2017-2018



Source: Données INSAE, 2019

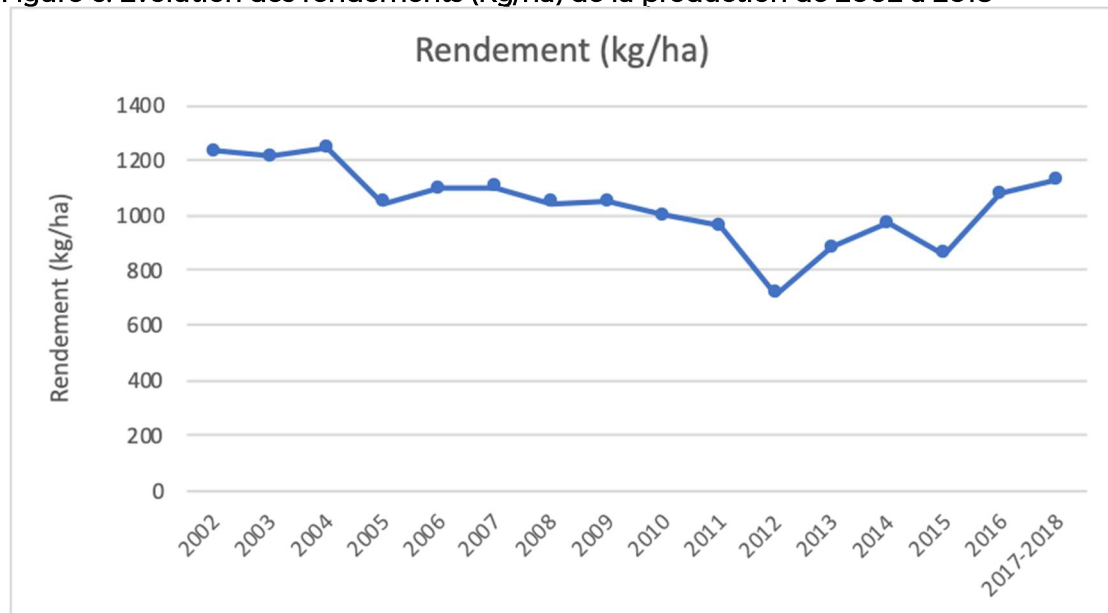


5.4.4. Situation des rendements (kg/ha) de la production du coton

Le rendement de la production cotonnière connaît une diminution continue depuis 2004 jusqu'en 2012 où le plus bas taux de rendement est atteint, pour enregistrer une remontée en 2013 et 2014, puis une diminution en 2015 avant d'atteindre son pic en 2018. Cette tendance pourrait être due aux difficultés du secteur et le ralentissement causé par la mise en place de réformes.

Néanmoins les rendements les plus élevés s'observent dans les communes de Banikoara, Kérou, Kandi, Nikki, Pèrèrè et Ouessè (Voir carte des rendements de la figure 7 ci-après).

Figure 6: Évolution des rendements (Kg/ha) de la production de 2002 à 2018



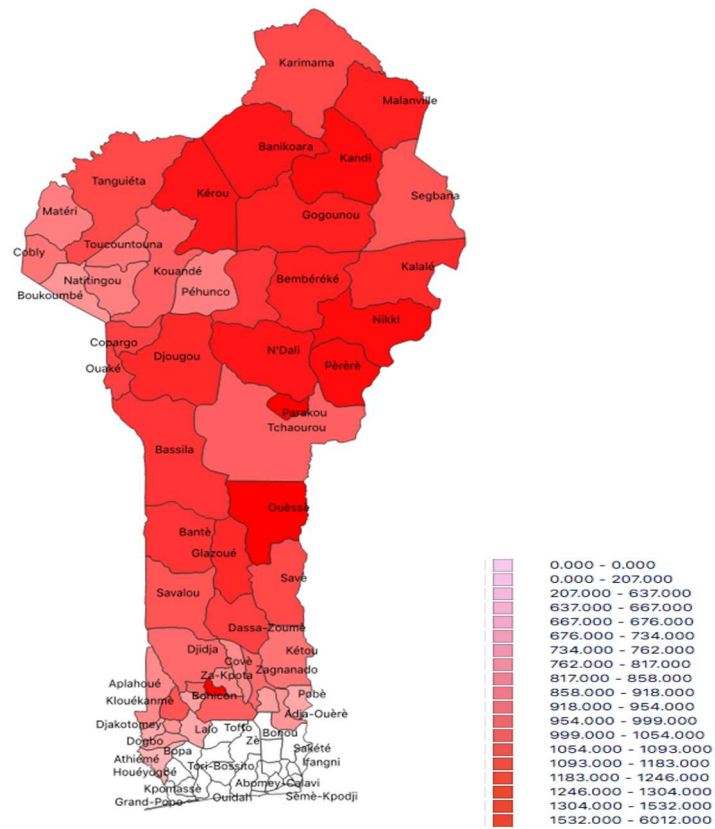
Source : INSAE, 2019

Tous les espaces qui sont colorés en rouge foncé et très foncé correspondent aux densités les plus fortes, donc aux communes de fort rendement (kg/ha) de production cotonnière. La majorité des communes productrices ont un rendement uniformément distribué à part quelques-unes telles que les communes de Péhunco, Tchaourou, Covè.

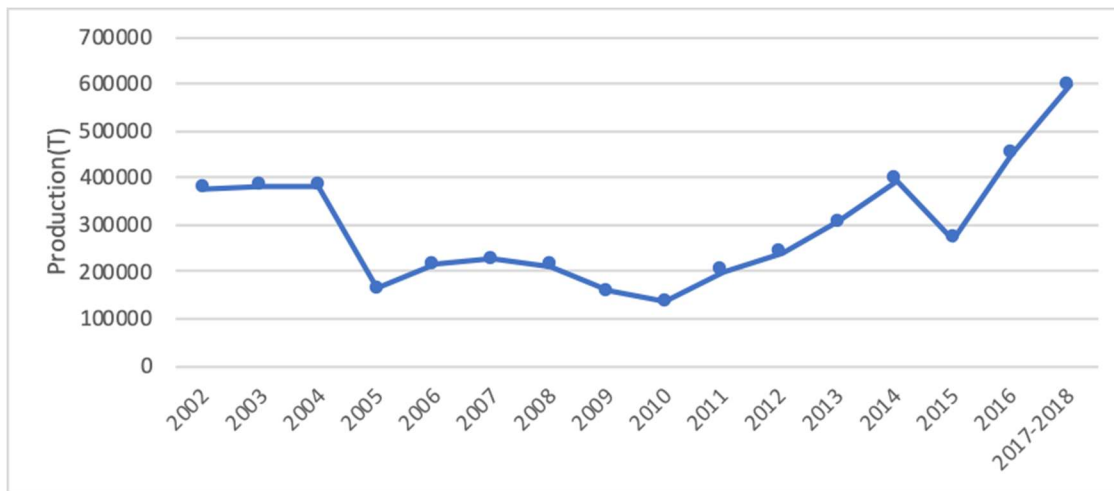
5.4.5. Evolution de la production totale (en tonne) au Bénin

Après avoir enregistré une première chute en 2004 et une seconde diminution en 2008, la production totale a confirmé son regain d'activités en 2010. Après une diminution de la production totale en 2014-2015, la production a atteint sa valeur maximale de l'histoire en 2018. En effet, on note une croissance accélérée depuis 2016 jusqu'en 2018. Cette situation est le résultat de la bonne performance constatée au niveau de la superficie emblavée au cours de la période. Cette hausse constatée sur la même période, montre un véritable regain de l'activité de production cotonnière ; ce qui pourrait s'expliquer par la reprise de la production des producteurs. Les départements de l'Alibori, du Borgou et de l'Atacora font partir des 3 tops ayant contribué à une hausse de la production du coton au Bénin au cours de ces dernières années (Voir la cartographie de la production du coton de la figure 7 ci-après).

Figure 7: carte du rendement (kg/ha) par commune pour le compte de la campagne 2017-2018



Source : Données INSAE, 2019

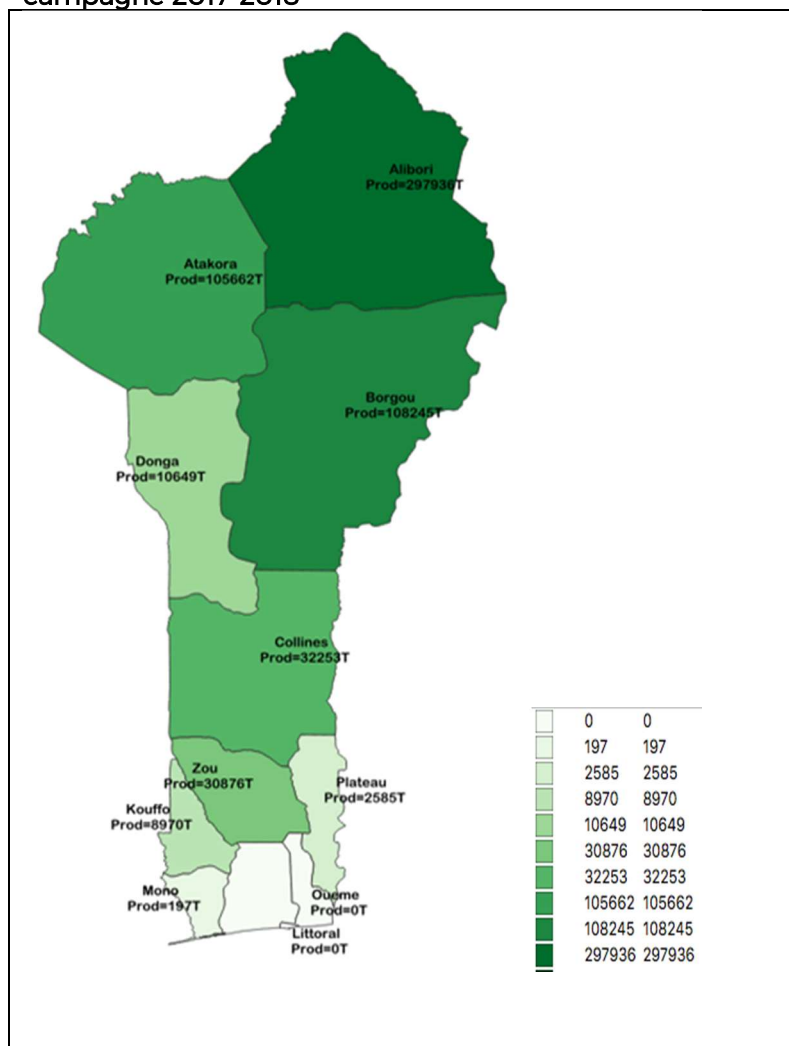
Figure 8: Évolution de la production totale (tonnes) de 2002 à 2018

Source: INSAE, 2019

5.4.6. Cartographie de la production du coton

La carte ci-dessus représente les densités de la production totale du coton par département. Tous les espaces qui sont colorés en vert foncé et très foncé correspondent aux densités les plus fortes. Ces départements fortement (voir très fortement) colorés représentent les zones de grandes productions cotonnières tels que les départements de l'Alibori. Quant aux départements faiblement voire très faiblement ou pas du tout colorés, représente les départements de faible production ou les départements sans production cotonnière tel que le Littoral et l'Ouémé.

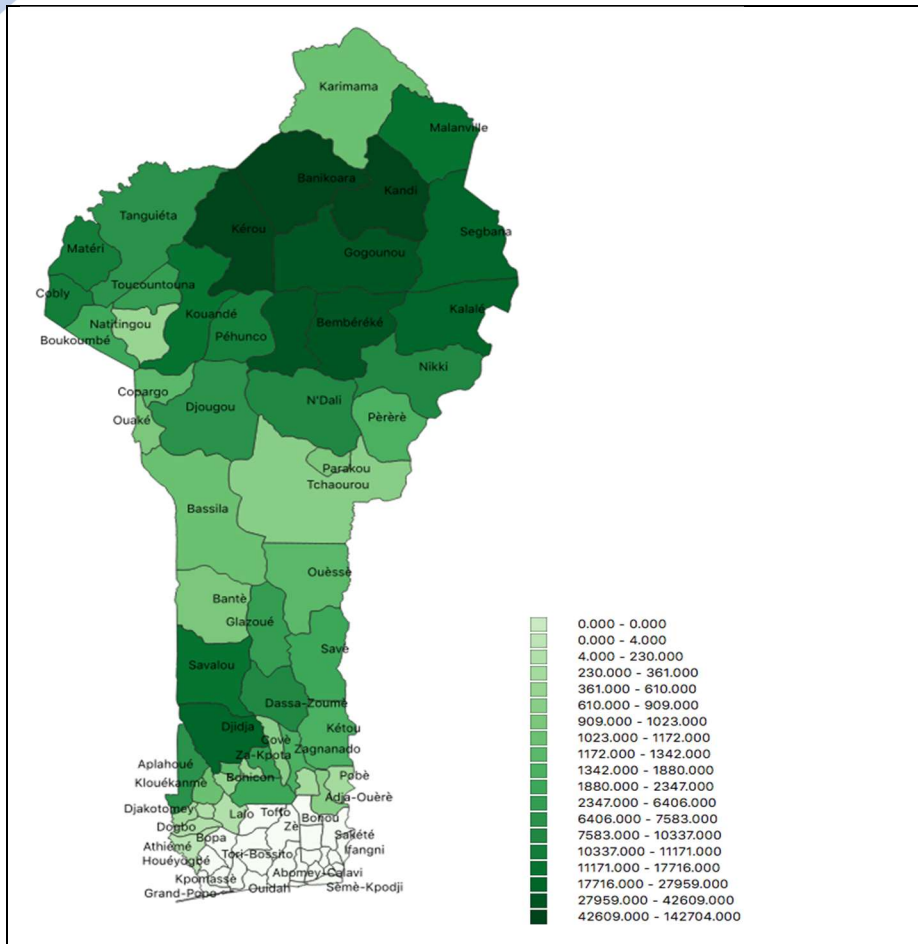
Figure 9: Carte de la production totale (tonnes) par département pour le compte de la campagne 2017-2018



Source : INSAE, 2019

Tous les espaces qui sont colorés en vert foncé et très foncé correspondent aux densités les plus fortes, donc aux communes de forte production cotonnière telles que les communes de Banikoara, Kérou, Kalalé.

Figure 10: carte de la production totale (tonnes) par commune pour le compte de la campagne 2017-2018.



Source: Données INSAE

5.4.7. Caractéristiques des communes selon les types de sol

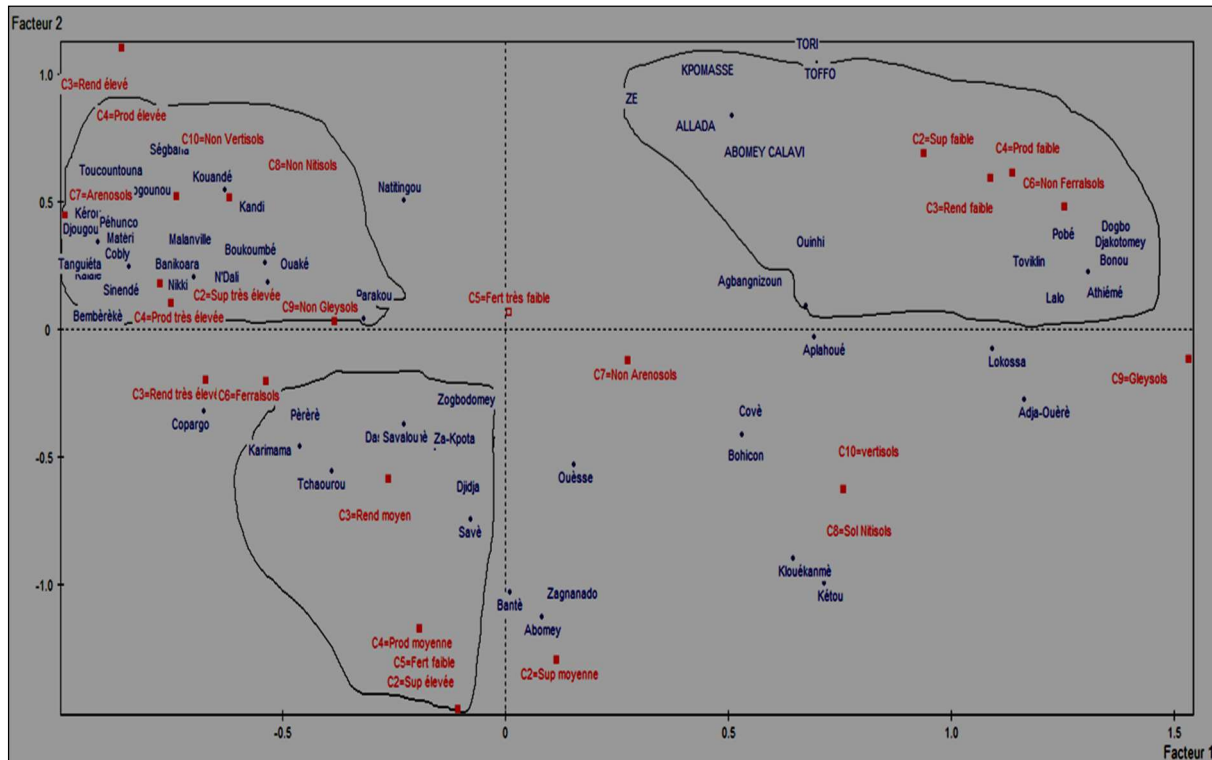
L'analyse des caractéristiques du sol et des facteurs liés à la production du coton dans les communes productrices repose sur la réalisation d'une analyse des correspondances multiples (ACM) de neuf variables qualitatives (superficie emblavées en 2017, rendement de la production en 2017, quantité de la production totale en 2017, fertilité du sol, sols ferrugineux tropicaux (Ferralsols), sols peu évolués (Arenosols), sols faiblement ferrallitiques (Nitisols), sols hydro morphes (Gleysols) et les vertisols. La distribution des variables et des communes permet de réaliser une typologie des communes en fonction de leur proximité sur deux plans factoriels et de leur lien avec certaines variables (fig.2). Celle-ci souligne la grande diversité des caractéristiques des sols des communes étudiées.

Cette analyse révèle l'existence de groupes de communes, mais deux groupes les plus importants s'opposent nettement.

Le groupe 1, « groupe des faibles », caractérisé par des superficies emblavées faible, rendement faible et production totale faible situé dans le premier quadrant à droite rassemble environ 15 communes (Allada, Kpomassè, Pobè,

Lalo, Toviklin, Tori, Toffo, ZE, Abomey-Calavi..., voir figure 2). Il s'agit des communes dont les sols ne sont pas ferrugineux tropicaux (non ferrasols) difficile à travailler et faiblement incompatibles avec la production du coton. Au milieu, dans le cadran en bas de la figure 2, on trouve environ 9 communes (Savè, Djidja, Bantè, Za-kpota, Karimama, Tchaorou, etc.) formant le « groupe des moyens ». Ces communes sont caractérisées par une production moyenne et un rendement moyen ayant des sols d'aptitude moyenne, handicapés par leur épaisseur et leur réserve hydrique modeste. À l'opposé, on trouve environ 25 communes (Banikoara, Sinendé, Kalalé, Matéri, Kerou, Tanguieta, Nikki, Djougou, etc.), dans le cadran supérieur gauche, caractérisées par de forte production, de fort rendement, et de grandes superficies emblavées. Il s'agit des communes dont les caractéristiques des sols sont peu évoluées (arenosols), des sols fortement ferralitiques (non nitrisols) et vertisols). Cela souligne que, même si la fertilité des sols occupe une place de second rang, l'existence des sols faciles à travailler composés de certains minéraux a contribué à l'accroissement de la production dans ces communes.

Figure 11: Caractérisation de la production cotonnière des communes selon les types de sol



Source: INSAE, 2019

5.5. Transport de la production

5.5.1. Transport du coton-graine

Depuis les années 1990, dans la chaîne de transport de la production du coton, le coton graine est transporté par des opérateurs privés. Les ESCARDERS et la SONAPRA se chargeaient de l'organisation du transport qui a été confié à partir des années 1992 au groupement villageois (GV) eux-mêmes qui s'occupaient de la gestion du transport vers les usines d'égrenage. Ce dernier se faisait sur la base d'un prix fixé en avance par l'AIC et appliqué sur toute l'étendue du territoire béninois (Ton, 2004). Le coton graine est acheminé vers les usines par les camions qui ne respectaient pas les normes de sécurité des produits créant de sérieux problèmes de confiance.

5.5.2. L'évacuation du coton graine

Avant la crise mondiale en 2008, l'évacuation du coton graine précède la campagne de commercialisation sous la conduite du Secrétariat Permanent de l'AIC qui adresse à toutes les sociétés d'égrenage un dossier d'appel d'offres restreint pour leur manifestation d'intérêt pour des quotas provisoirement alloués. Après attribution des quotas définitifs, le Secrétariat permanent de l'AIC attribuait les quotas contre un acompte de 40% convenu dans l'accord interprofessionnel signé par les familles. Ce dernier élabore et suit le plan d'exécution sur le terrain¹⁰.

5.6. Transformation de la production

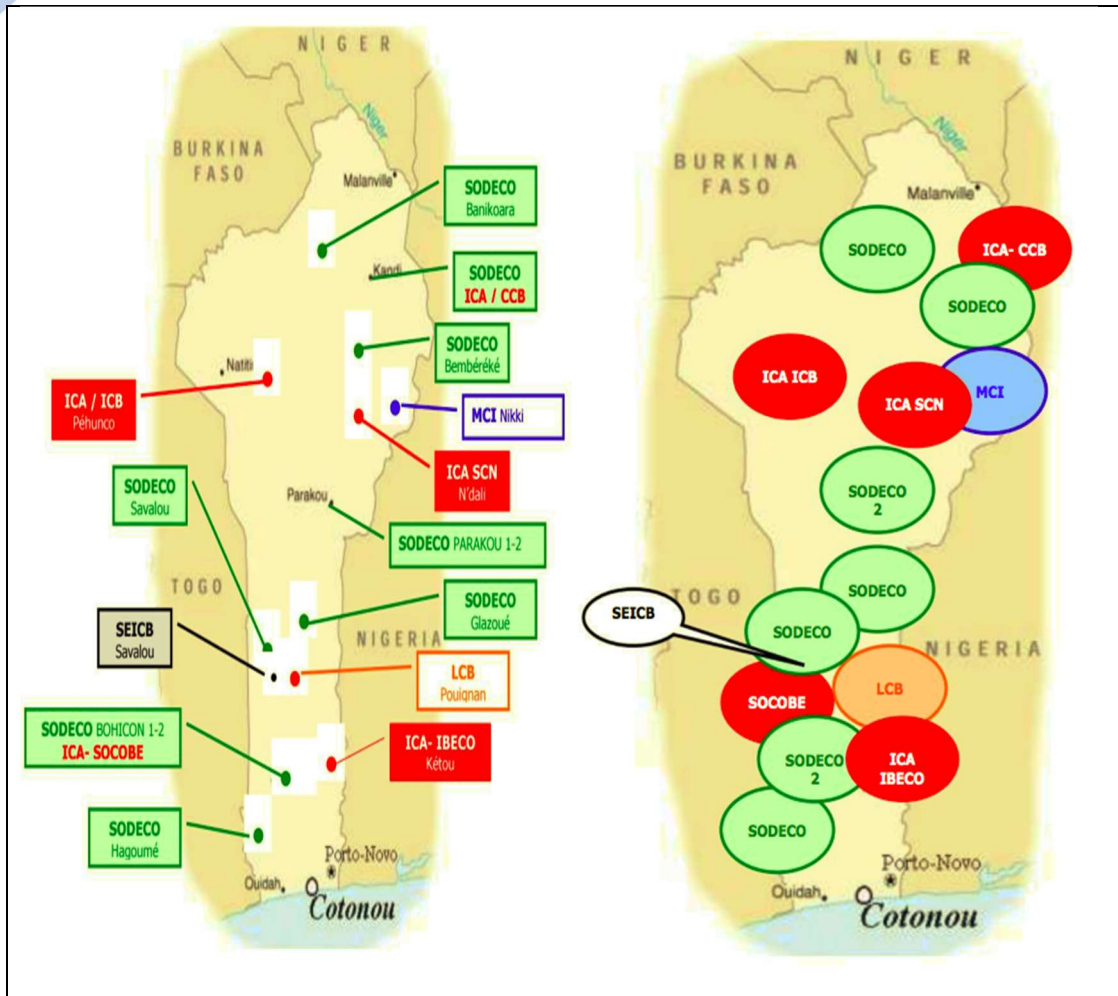
5.6.1. Situation des usines d'égrenages au Bénin

Le Bénin compte actuellement 19 usines d'une capacité annuelle totale de 600 000 tonnes pour l'égrenage du coton. L'installation de la première génération de sociétés cotonnières ayant obtenu leurs agréments est effective en 1995. Trois usines d'égrenage privées d'une capacité nominale de 25 000 tonnes chacune sont installées, dont deux au Nord (ICB et CCB) et une dans le département du Zou (SOCOBE). A partir de 1997, une deuxième génération d'industries de capacité d'égrenage variant de 40 000 à 60 000 tonnes a fait son apparition. La deuxième génération d'usines est répartie géographiquement de la manière suivante : deux dans la Région Sud dont 1 privée (IBECO) et l'autre publique (usine 2 de Bohicon appartenant à la SONAPRA) ; deux privées dans la Région Centre (LCB et SEICB) ; quatre dans la Région Nord dont deux privées (MCI et SODICOT) et les deux autres publiques (Parakou 1 et Parakou 2). A ces unités d'égrenage s'ajoutent celles complétant le tissu industriel du secteur coton : deux huileries (SHB et Fludor) et cinq industries textiles dont quatre sont installées. En 2008, l'outil industriel de la SONAPRA est cédé à une société d'économie mixte de droit privé dénommée Société de Développement du Coton (SODECO) créée par décret n°2008-561 du 7 octobre 2008. La SONAPRA se consacre dès lors à la promotion des filières agricoles (Voir cartographie des usines d'égrenages ci-après).

Figure 12: Cartographie des usines d'égrenages au Bénin



¹⁰ Joachim Saizonou pour Inter-réseaux, l'association interprofessionnelle du coton, 2008, première version



5.6.2. Industrie textile

L'industrie textile au Bénin, a toujours été une affaire aussi bien politique qu'une opportunité commerciale. L'industrie textile au Bénin arrive à exporter une partie de ses produits, des fils, des tissus et parfois des pagnes, dans la sous-région.

Sur les marchés national et international, l'industrie textile au Bénin a néanmoins des problèmes à rester compétitif, et à pouvoir résister à la concurrence des importations de textiles et de vêtements à bas prix provenant de l'Asie, ainsi que la friperie provenant de l'Europe et des États-Unis.

Le Bénin compte quelques usines textiles, à savoir :

- COTEB : basée à Parakou, elle fait des produits-finis à base de coton-fibre ou de fils de coton ;
- SITEX : située à Lokossa, elle produit des fils et tissus écru ;
- CTB : une nouvelle version de la SITEX, ouverte en 2001 et située à côté de la SITEX, est capable de produire des fils, des tissus et des draps de lit ;

- SOBETEX : située à Cotonou, elle produit des produits-finis tels que les pagnes, des basins etc. de tout sorte de couleur, et à base de fils et tissus achetés auprès de la SITEX
- FILTEX : située à Cotonou et opérationnelle depuis 2001, transformant les déchets des usines d'égrenage en fils et en balles pour l'exportation ;
- SOBEPAB : située à Cotonou, et produisant des textiles d'usages médical et hygiénique, sur base des `linters' (courtes fibres) restant après l'égrenage.

5.7. Commercialisation

La commercialisation du coton est dépendante de l'approche filière adoptée au Bénin avec un ensemble d'interventions intégrées à presque toutes les étapes de la production, la transformation et la commercialisation, de la distribution des semences et des intrants jusqu'à la commercialisation du coton-graine. Cette approche comprend entre autres un prix garanti au producteur défini à l'avance, un fonds de stabilisation destiné à assurer ce prix minimum, un système d'approvisionnement en intrants, un système de crédit afin de faciliter l'utilisation d'intrants synthétiques et de la traction animale, de la recherche et des services de vulgarisation spécialisées, la construction et la gestion d'un dispositif d'usines d'égrenage, et un monopole sur l'égrenage et l'exportation des produits cotonniers¹¹.

5.7.1. Commercialisation du coton

Depuis plusieurs années, la commercialisation du coton béninois sur le marché international est tributaire du coût de dollar US par rapport à l'Euro et le FCFA. Cette situation ne cesse d'avoir des conséquences négatives sur l'activité des usines de la SITEX, la SOBETEX et les autres industries textiles. La nouvelle usine du CTB travaille en sous-capacité. Elle n'arrive pas à être compétitive si le coton-fibre doit s'acheter au prix du marché actuel. Le CTB et les autres usines textiles se basaient toujours sur l'accès à moindre prix,

¹¹ Peter Ton avec l'appui d'Eustache Wankpo (2004)

souvent nettement subventionné, au coton-fibre de la SONAPRA (Peter, 2004).

5.7.1.1. Commercialisation des produits cotonniers

La commercialisation du coton-fibre et des graines de coton est assurée par les égreneurs. La commercialisation du coton-fibre est presque réalisée par l'exportation au prix FOB¹² à partir de Cotonou par avance sous contrat comme condition d'accès au financement pour la campagne.

Les prix de cession à l'intérieur du pays varient suivant les années et semblent être plus profitables à l'extérieur. Ce qui constitue une source d'attractivité à l'exportation pour les égreneurs avec pour conséquence la mise en difficulté des usines de trituration des graines. Par exemple, pour la campagne 2002/2003, le prix de cession était de 33 000 FCFA par tonne versus 37 000 FCFA pour la campagne de 2003/2004 alors qu'il s'élevait à 55 000 FCFA la tonne au prix FOB à Cotonou. Cette situation est la cause de l'intervention de l'Etat observé au cours de ces années pour permettre aux égreneurs de fournir les usines tritratrices des graines de coton.

5.7.2. Commercialisation primaire du coton-graine

La structure technique de l'AIC qui s'occupait de la gestion des flux physiques et financiers est la GSPR-GIE qui assure la fonction de commercialisation. Cette dernière comprend les critères de différenciation des qualités, les unités de mesure avec les critères de fiabilité, les documents de commercialisation, les moyens de transports, la couverture des risques, etc. Elle s'appuie sur les Organisations des Producteurs pour animer les marchés de collecte primaire de coton graine.

Les groupements villageois sont les principaux acheteurs du coton graine au producteur pour le compte de la CSPR. Ces derniers sont supposés être payés dans un délai règlementaire situé entre 21 et 34 jours. Une difficulté majeure est que ce délai n'est souvent pas respecté et peut aller jusqu'à des mois dus à la (au) :

- crise de confiance au niveau des Organisations des Producteurs (OP);
- non-respect des engagements par certains égreneurs (non-paiement des acomptes, dettes) ;
- non-respect des engagements par certains GV et/ou producteurs (le circuit parallèle de commercialisation).

¹² Il faut ajouter au prix FOB/Cotonou les frais du transport maritime et l'assurance afin de pouvoir le comparer avec le prix mondial qui s'exprime en CAF/Europe du Nord.

Au-delà du paiement du coton-graine, il y a les frais de prestation de services des OPs qui se présentaient comme suit, par tonne de coton-graine pour les (la) :

- GV: 1 725 FCFA
- UCPs: 2 875 FCFA
- UDPs: 100 FCFA
- FUPRO: 100 FCFA.

Le total des contributions des producteurs du coton aux OPs s'élevait en moyenne à 2,5 % de la valeur du coton-graine.

5.7.3. Évolution des exportations du coton

Les exportations du coton ont évolué de manière croissante sur toute la durée de mise en œuvre du PSRSA en passant de 61 619 tonnes en 2011 à 172 002 tonnes en 2015 soit un taux d'accroissement de 179% sur les cinq années, avec une moyenne annuelle de 106 171 tonnes. Le cumul de ces exportations de 2011 à 2015, s'élève en termes monétaires à 423 877 millions de FCFA, soit une moyenne annuelle de 84 775 millions de FCFA.

Ces exportations enregistrées, comprennent le coton fibre non peigné, les graines de coton, les déchets de fils de coton, les effilochés de cotons, les déchets de coton, le coton peigné, les fils simples de coton en fibres non peignées.

5.7.3.1. Recettes d'exportation du coton

Avec une production de 597 986 tonnes en 2017-2018 pour une superficie totale 530 145 hectares emblavés, le secteur cotonnier a connu une croissance de 222 % en volume par rapport à la campagne 2015-2016, où la production s'établissait à 269 222 tonnes pour une superficie emblavée de 306 808 hectares. Production record, qui selon le ministre de l'Agriculture, remonte à plus de 12 ans en arrière soit, 427 160 tonnes en 2005. Ce record a engendré une contribution de la filière de l'ordre de 11 114 780 000 FCFA au budget de l'Etat, a-t-on appris de source gouvernementale.

Ce prélèvement se chiffre à 2 568 700 000 FCFA pour la fibre de coton et à 3 166 080 000 FCFA pour la graine de coton. A ces recettes, s'ajoute la patente qui s'élève à 380 000 000 FCFA et divers impôts et taxes pour 5 milliards FCFA.

De cette même source, il ressort d'autres effets induits s'établissent à 9 511 838 640 FCFA dont 1 651 616 640 FCFA de prestations diverses aux manutentionnaires ; 7 706 100 000 FCFA aux transitaires et 154 122 000 FCFA aux contrôleurs. La production de coton a permis de générer un revenu de 155 milliards de francs CFA dont 92 milliards directement versés aux producteurs et autres prestataires de services du secteur.



Il est à noter qu'au Bénin, le coton représente 40% des entrées de devises, 12 à 13% du PIB, environ 60% du tissu industriel national et assure un revenu à plus d'un tiers de la population.

6. Profil des zones productrices de ce produit

Au cours des dix dernières années, la hausse de la production cotonnière au Bénin tient à plusieurs communes parmi lesquelles figurent les 5 communes de grande production (Voir Tableau 2 ci-après).

Depuis 2009, les communes de Kérou (27 956 tonnes en 2015) et de Banikoara (90 795 tonnes en 2015) apparaissent comme les communes de grande production. La commune de Sinendé a connu une production de 11 318 tonnes de coton en 2015, un niveau relativement bas par rapport aux autres communes de grande production. Quant à la commune de Matiéri, elle a fait un bon en 2008 avec une production de 19 951 tonnes en 2008.

Parmi les cinq communes de grande production de coton depuis 2008 figurent les communes de Matiéri, de Kérou dans l'Atacora, les communes de Sinendé, de Kalalé du Borgou et la commune de Banikoara dans l'Alibori. Les communes les plus actuelles dans la production cotonnière excluent la commune de Matiéri dont la plus grande production remonte à 2008.

Tableau 6: Evolution de la production cotonnière des 5 Top communes des départements de production (T)

Département	Atacora	Atacora	Borgou	Borgou	Alibori
Commune	<i>Matéri</i>	<i>Kérou</i>	<i>Sinendé</i>	<i>Kalalé</i>	<i>Banikoara</i>
2008	19 951		8 544		71 877
2009		13 198	5 622		55 422
2010		38 469		1 361	16 787
2011		16 880	7 190		69 613
2012		21 916	10 046		44 248
2013		26 492		12 026	62 133
2014		34 149		15 887	89 660
2015		27 956	11 318		90 795
2016		38 215	22 576		116 055
2017		46 995	28 931		142 704

Source: INSAE, 2019

6.1. Profil de la commune de Banikoara, première commune de grande production.

La commune de Banikoara est une commune du Nord du Bénin a un climat tropical où les précipitations sont plus importantes en hiver qu'en été. En moyenne la température à Banikoara est de 27,5 °C. Il tombe en moyenne 968 mm de pluie par an. Le mois le plus chaud de l'année est celui d'avril avec une température moyenne de 31,6 °C contre le mois de janvier qui apparait comme le mois le plus froid de l'année.

Avec une population de 179 290 habitants dont 50,4% de femmes en majorité de la religion Islam (65,4%) et de l'ethnie Bariba et apparentés (67,1%), la commune de Banikoara a battu des records dans la production du coton depuis 2008 avec une production qui s'établit à 142 704 tonnes en 2017 contre 116 055 tonnes en 2016. La commune de Banikoara qui regorge d'adultes dont le taux d'alphabétisation s'élève à 16,6% contre 14,8% dans la commune de Kérou, affiche une population active de 15 à 64 ans de 56 525 habitants, soit 31,5% de la population totale. Le poids démographique des femmes est moindre que dans les autres communes de grande production et s'élève à 5 enfants par femme (Voir tableau ci-après).

De plus, dans la commune de Banikoara, chaque habitant produisait environ 0,35 tonne de coton par an contre 1,10 tonne pour ceux qui sont dans la population active. Elle apparait comme la première commune du Nord de grande production parmi les 5 tops « communes » de grande production.

6.2. Profil de la commune de Kérou, deuxième commune de grande production cotonnière.



Le climat dominant de Kérou est connu pour être de type tropical. L'hiver (décembre à mars) à Kérou se caractérise par des pluies moins importantes qu'en été (juin à août). Sur l'année, la température moyenne à Kérou est de 27,2 °C. Le mois le plus chaud à Kérou est le mois d'Avril avec une température moyenne de 30,6 °C (Voir Tableaux climatiques en annexe).

Avec une population de 100 197 habitants dont 50,1% de femmes, la commune de Kérou regorge de femmes vaillantes avec environ 6 enfants par femme et d'hommes appartenant à des ménages d'en moyenne 9 personnes. Elle est la troisième commune la plus peuplée de ces communes de grandes productions après les communes de Banikoara et de KALALE. En majorité de la religion Islam (47,6%) et d'ethnies Baribas et Apparentés (46,3%), la commune de Kérou regorge de ménages dont la proportion des ménages ayant des enfants scolarisables scolarisés d'environ 23,4% (Voir tableau 3 des caractéristiques démographiques ci-après). Deuxième commune des cinq (5) communes de grande production, chaque habitant produisait en moyenne 0,26 tonne de coton contre 0,82 tonne pour la population active.

6.3. Profil de la commune de KALALE, troisième commune de grande production cotonnière.

La commune de KALALE est dominée par un climat de type tropical où il pleut beaucoup plus à partir de mai qu'à partir de novembre selon que l'on est en été ou en hiver. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1120 mm avec en moyenne une température de 26,3 °C. Le mois le plus chaud est le mois d'avril où la température moyenne est de 29,4°C et celui le plus froid est le mois d'août avec une température moyenne de 24,2 °C.

Avec une population de 168 882 habitants majoritairement Peulh (74,3%) et de la religion Islam (91,2%), la commune de KALALE a une population active de 31 830 habitants soit 18,8% de la population totale et un indice synthétique de fécondité de 7 enfants par femme. Avec une production totale de 15 887 tonnes en 2014 contre 12 026 tonnes en 2013, la commune de KALALE est une des communes de grande production de la zone Nord du Bénin. A côté de Sinendé dans le département du Borgou, KALALE compte environ 17 266 ménages avec 9,8 personnes par ménage et 50,2% de femmes. Deuxième commune la plus peuplée dans les communes de grande production, la commune de KALALE présente d'importants atouts dans les prochaines années dans la production cotonnière vue sa population et la proportion des ménages dont les proportions des enfants scolarisables scolarisés qui s'élève à 17,1%.

6.4. Profil de la commune de Sinendé, quatrième commune de grande production cotonnière.

La commune de Sinendé a un climat de type tropical où les précipitations sont plus importantes en été qu'en hiver. Sur l'année, la température moyenne à Sinendé est de 26,6°C. La précipitation moyenne est de 1105 mm. Le mois d'avril est le mois le plus chaud à Sinendé avec une température moyenne de 29,5°C. Comme beaucoup de communes du Bénin, le mois d'aout est le mois le plus froid avec une température moyenne de 24,4°C à Sinendé.

La commune de Sinendé est la deuxième commune du département de Borgou faisant partir des communes de grandes productions du Nord depuis 2008. Avec une population plus faible d'environ 91 672 habitants dans toutes les 5 tops communes de grande production, la commune de Sinendé semble avoir le taux d'alphabétisation le plus élevé des quatre autres communes et une population active de 15 à 64 ans de 20 363 habitants. Elle fait partir des communes ayant une proportion des ménages dont les enfants scolarisés sont de 32,7% depuis 2013. Majoritairement Bariba et apparentés (54,3%) et de la religion Islam, la commune de Sinendé fait partir des communes de grande production cotonnière au Nord du Bénin. Tout comme KALALE, les femmes semblent avoir plus d'enfants (environ 10 enfants par femme depuis 2013).

Dans la commune de Sinendé, chaque habitant produisait en moyenne 0,11 tonne de coton contre 0,07 tonne à KALALE. Par contre ceux qui sont actifs c'est-à-dire ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas encore et sont prêts à le faire produisaient en moyenne 0,49 tonne de coton contre 0,38 tonne à KALALE en 2013 (Voir tableau 2).

Tableau 7: Caractéristiques sociodémographiques des communes de grande production

	Alibori	Atacora	Borgou	
	Banikoara	Kérou	KALALE	Sinendé
Proportion de la population des femmes (%)	50,4	50,1	50,2	50,2
Effectif de population (habitants)	179 290	100 197	168 882	91 672
Indice Synthétique de Fécondité (enfants par femme)	5,4	5,8	6,6	5,9
Taux d'alphabétisation des adultes de (15 ans et plus) (%)	16,6	14,8	14,2	21,1
Population active de 15-64 ans	56 525	32 216	31 830	20 363
Effectif des ménages	26 895	11 084	17 266	9398
Taille moyenne ménages	9,17	9,04	9,78	9,75
Proportion des ménages dont les enfants scolarisables sont scolarisés (%)	22,8	23,4	17,1	32,7
Production cotonnière par tête (T/tête)	0,35	0,26	0,07	0,11
Production (T) par population active	1,10	0,82	0,38	0,49
Ethnie	Bariba et apparentés (67,1%)	Bariba et apparentés (47,5%)	Peulh (74,3%)	Bariba et apparentés (54,3%)
Religion	Islam (65,4%)	Islam (46,3%)	Islam (91,2%)	Islam (67,8%)

Source: INSAE, Données RGPH4, 2013

7. Présentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière coton

L'analyse SWOT ci-dessous présenté est faite en se basant sur la documentation existante sur la filière coton au Bénin.

Tableau 8: Analyse SWOT du coton au Bénin

SWOT	Composantes
Forces	Premier produit d'exportation au Bénin Qualité et production en perpétuelle progression Amélioration de l'organisation des acteurs de la filière Effort de promotion nationale de la production



SWOT	Composantes
	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de la capacité annuelle de production Amélioration des recettes d'exportation Structuration de certains maillons de la chaîne de production
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des insecticides sans prise en compte des fenêtres de traitement Utilisation des produits non homologués pour le traitement des champs Non-respect des procédures d'évacuation sur le terrain Peu de régions pratiquent la production du coton Production peu mécanisée Non motivation des régions de grande production Non disponibilité des statistiques officielles de la filière coton
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat public-privé (PPP) Hausse de la demande internationale du coton Intérêt croissant des acteurs de la chaîne de production Opportunité d'emplois
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> Non fonctionnement de certaines usines d'égrenages Concurrence provenant des pays frontaliers dont le Nigéria, le Burkina... La variabilité du prix des insecticides et du coton sur le marché international Les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton fixé sur le marché international) Accès limité à la filière coton Changements et réchauffement climatiques Méconnaissance de la filière, de sa structuration et des réglementations en vigueur

8. Les perspectives et défis la filière du coton au Bénin

Le conseil des ministres, réuni en session hebdomadaire mercredi 6 juin 2018, s'est félicité de la « renaissance de la filière ». Avec les sommes perçues, « les producteurs arrivent à s'approvisionner en engrais pour les cultures vivrières. De ce fait, il est noté un accroissement concomitant de la production vivrière, toutes choses qui vont se bonifier davantage avec l'augmentation annoncée du prix d'achat du coton-graine aux producteurs dès la campagne 2018-2019 », précise le compte rendu du conseil des ministres.

Avec ses 19 usines d'égrenage, la capacité annuelle totale du pays s'élève à 600 000 tonnes. Le gouvernement se dit conscient de la « possibilité d'un dépassement du niveau d'égrenage actuel ». En conséquence, le ministre de l'Industrie et du Commerce a demandé l'autorisation de l'implantation d'une 20e usine d'égrenage dans le pays.¹³

Il urge néanmoins que le Bénin passe à la vitesse supérieure afin de s'adapter ou de s'aligner sur le marché international pour plus de valeur ajoutée. Ainsi des variétés comme le coton rouge, vert, roses claires et bleues, pourraient être cultivé sur le sol béninois afin de rendre la filière plus compétitive. Ces variétés de cotons sont supérieures aux variétés actuelles en matière de qualité et de finesse des fibres. Le coton organiquement coloré représente une véritable révolution à plus d'un titre. En conjuguant atout technique et avantage technologique, il simplifie considérablement les étapes de transformation puisqu'elle ne requiert ni blanchissement ni teinture, d'où des économies de coût de production, mais aussi une préservation de l'environnement dans la mesure où l'industrie textile courante utilise pour ces deux opérations de grandes quantités de produits toxiques hautement polluants.¹⁴

Notons également que la filière coton au Bénin est exposée à un certain nombre de chocs exogènes auxquels figurent au premier rang les aléas climatiques, les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton) et parfois à la situation conjoncturelle du Nigéria. Ces chocs ont un impact important sur le secteur agricole et par ricochet sur l'économie aussi bien béninoise que dans celle des pays de l'Afrique Subsaharienne. Tant est-il que le secteur agricole contribue considérablement à la croissance économique et induit par la même occasion une performance des secteurs secondaires et tertiaires en leur fournissant les matières premières indispensables à leur développement.

¹³ <https://www.jeuneafrique.com/575159/economie/benin-fort-rebond-de-la-production-de-coton-en-2017-2018/>

¹⁴ <https://googleweblight.com/i?u=https://www.benin24television.com/production-de-lor-blanc-au-benin-le-coton-naturellement-colore-une-alternative/&hl=fr-BJ>

Conclusion

Le Bénin depuis quelques années est en train de réaliser des performances en matière de production du coton graine.

Plusieurs facteurs ont favorisé ces succès notamment :

- la pluviométrie ; l'amélioration de la gouvernance de la filière ;
- l'amélioration du prix du kg coton graine aux producteurs ;
- l'utilisation des pesticides
- la Fête Nationale du coton-culteur ;
- la dépolitisation de la filière (gestion de la filière par les sachants, les acteurs professionnels),
- l'introduction de la mécanisation;
- les caractéristiques endogènes des communes (nature des sols, les productions et rendement passés, et la culture des producteurs).

Bien que la production ait connu une hausse ces dernières années au Bénin, le secteur du coton est durement frappé ces quinze dernières années de chutes des cours conjuguées selon les pays à des libéralisations douloureuses. Ce qui nécessite une attention particulière pour renforcer les mécanismes de résilience au changement et la pérennisation du niveau des rendements.

Références bibliographiques

- 1]- Aimé Gnimadi Octobre (2008) : Etude pour l'indentification des filières agro industrielles prioritaires (Benin)
- 2]- Antoine Anasside, Joseph Aïvonji (2009) : Elaboration des règles de soutien et de stabilisation des prix pour la filière Ananas
- 3]- Bernard Agbo et Al. (2008) : Rapport d'Atelier de validation de la stratégie et d'élaboration des plans d'action de la filière ananas au Benin



- 4]- Centre écologique Albert Schweitzer du Burkina Faso (2009) : Document de formation « Technologie de séchage de fruits et légumes »,
- 5]- Christophe Tossou (2001) : *Impact de la culture de l'ananas sur l'environnement dans le département de l'atlantique* Mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'études supérieures spécialisées en Aménagement et gestion des ressources naturelles option sciences et techniques forestières
- 6]- Christophe C. TOSSOU et Al. (2010) : Effet de la présence des orangers sur la production des orangers et la rentabilité financière de l'ananas au Sud du Benin *Annales des sciences Agronomiques du Bénin 13 (1) 89-104, 2010 ISSN 1659-5009*
- 7]- Evelyne Sissinto (2006) Dossier le commerce équitable No 186 (page 13 : Le Bénin Avance avec le bio)
- 8]- Guide de Bonnes Pratiques Phytosanitaires pour l'Ananas (*Ananas Comosus*) issu de la production biologique en pays ACP (COLEACP)
- 9]- Helvetas Bénin (2009) : Guide Illustré de production de l'ananas biologique et équitable
- 10]- Gwendoline Alther (2003) : Manuel de certification pour l'agriculture biologique, Helvetas Benin
- 11]- Joachim Saizonou (2008), Association interprofessionnelle du coton, Inter-réseaux, première version
- 12]- Rico Lionel S. AMOUSSOUHOU (2009) : Evaluation de la rentabilité financière des systèmes de cultures conventionnelle et biologique de *l'ananas comosus* sur le plateau d'ALLADA. Mémoire Projet pour l'obtention de la licence professionnelle
- 13]- REPUBLIQUE DU BENIN, Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale des Affaires Economiques (Juillet 2009) : Etude sur l'industrie agro-alimentaire facteur d'autosuffisance alimentaire et de croissance pour l'économie Béninoise
- 14]- Ton Peter (2004), Production du coton au Bénin, Projet d'analyse d'une spéculation agricole par pays, financé par le Programme 'Renforcement des capacités commerciales de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles.

Webographie

- 15]- <https://data.worldbank.org/indicator>
- 16]- <https://fr.climate-data.org/afrique/benin/alibori-1350/>
- 17]- https://issuu.com/olaoz/docs/etude_monographique_coton



ANNEXE

Tableau 9: Liste, implantation et capacité des différentes usines d'égrenage

	Usine	Implantation	Capacité égrenage	
	SODECO (Groupe TALON)			
01	SODECO BANIKOARA	Banikoara	37.500	
02	SODECO BEMBEREKE	Bembéréké	37.500	
03	SODECO BOHICON 1	Bohicon 1	14.000	
04	SODECO BOHICON 2	Bohicon 2	25.000	
05	SODECO GLAZOUÉ	Glazoué	37.500	
06	SODECO HAGOUMÉ	Djakotomé	37.500	
07	SODECO KANDI	Kandi	25.500	
08	SODECO PARAKOU 1	Parakou 1	37.500	
09	SODECO PARAKOU 2	Parakou 2	50.000	
10	SODECO SAVALOU	Savalou	10.500	
			312.500	312.500
	ICA GIE (Groupe TALON)			
11	CCB (1994)	Kandi	25.000	
12	IBECO (rachat 2008)	Kétou	25.000	
13	ICB (1995)	Péhunco	25.000	
14	SCN (2008)	N'dali	40.000	
15	SOCOBE (1995)	Bohicon	25.000	
			140.000	140.000
	MARLAN'S			
16	MCI	Nikki	50.000	50.000
	L'AIGLON			
17	LCB	Paouignan	50.000	50.000
	KASMAL			
18	SEICB	Savalou	25.000	Inactif
			Capacité totale active	552.500

Source : Etude monographique coton, Annexe 7¹⁵

Tableau 10: Evolution climatique dans la commune de Kérou

Mois	Température (°C)			Précipitations (mm)
	moyenne	minimale	maximale	
Janvier	26.1	17.5	34.8	1
Février	28.3	19.9	36.8	4
Mars	30.4	22.8	38	16
Avril	30.6	24.2	37	38
Mai	28.9	23.4	34.5	107
Juin	27.1	21.6	32.7	144
Juillet	25.6	21.1	30.1	224
Août	24.9	20.8	29.1	259
Septembre	25.5	20.7	30.4	201
Octobre	26.7	19.8	33.6	50

1]- ¹⁵ https://issuu.com/olaoz/docs/etude_monographique_coton

Novembre	26.3	17.5	35.2	4
Décembre	26.1	17.9	34.3	4

Source : Climate-data.ORG

Tableau 11: Evolution climatique dans la commune de BANIKOARA

Mois	Température (°C)			Précipitations (mm)
	moyenne	minimale	maximale	
Janvier	25.1	16.5	33.8	0
Février	28	19.7	36.4	2
Mars	30.9	23.3	38.6	6
Avril	31.6	25.2	38	34
Mai	30.1	24.6	35.7	96
Juin	28.2	22.7	33.7	139
Juillet	26.1	21.6	30.7	191
Août	25.4	21.2	29.6	269
Septembre	25.9	21	30.8	186
Octobre	27.2	20.2	34.2	40
Novembre	26.2	17.3	35.1	3
Décembre	25.5	17.3	33.8	2

Source : Climate-data.ORG

Tableau 12: Evolution climatique dans la commune de KALALE

Mois	Température (°C)			Précipitations (mm)
	moyenne	minimale	maximale	
Janvier	25.3	16.4	34.2	0
Février	27.4	18.8	36.1	3
Mars	28.9	21.4	36.5	26
Avril	29.4	23.3	35.6	65
Mai	27.9	22.5	33.4	132
Juin	26.1	20.9	31.4	162
Juillet	24.8	20.5	29.1	189
Août	24.2	20.2	28.2	249
Septembre	24.6	20	29.3	223
Octobre	25.7	19.4	32.1	67
Novembre	25.8	17.3	34.3	4
Décembre	25	16.3	33.7	0

Source : Climate-data.ORG

Tableau 13: Evolution climatique dans la commune de Sinendé

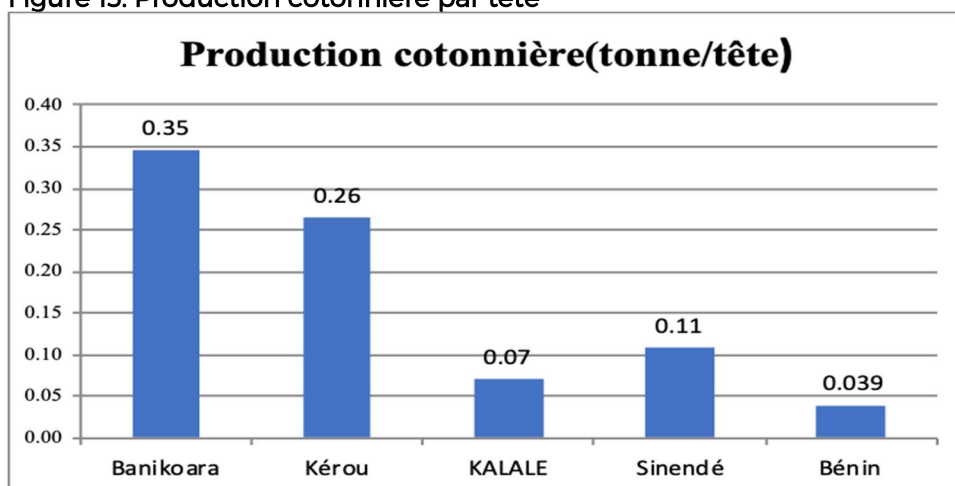
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
--	---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	26.2	28	29.3	29.5	27.9	26.2	24.9	24.4	25	26	26.2	25.9
Température minimale moyenne (°C)	17.4	19.4	21.7	23.2	22.4	20.7	20.5	20.3	20.2	19.3	17.6	17.6
Température maximale (°C)	35	36.6	36.9	35.9	33.5	31.8	29.3	28.5	29.8	32.8	34.9	34.2
Précipitations (mm)	0	2	20	54	116	152	224	253	220	59	3	2

Source : Climate-data.ORG

Figure 13: Production cotonnière par tête



Source : INSAE, 2019

